

LA LIBERTÉ

JOURNAL DE LYON.

BUREAUX

Chez M. MERA, libr., rue Lafont, 4, où l'on reçoit les annonces.
A l'administration des Facteurs lyonnais, rue d'Algérie, 2.
Chez M. BAJAT, imprimeur, à la Guillotière.
A PARIS, chez M. Lejollivet, rue Notre-Dame-des-Victoires.

ABONNEMENT

	Un an.	Six mois.	Trois mois.
Lyon	24 fr.	15 fr.	7 fr.
Hors le Département . . .	30	16	9

10 centimes le numéro.

Les lettres relatives à la rédaction doivent être adressées à M. Martial MERLIN, rédact. en chef de la Liberté, chez M. Mera, libr., r. Lafont, 4. — Affranchir.

Le prix de l'abonnement au Journal quotidien LA LIBERTÉ est fixé ainsi qu'il suit :

	Un an.	six mois.	trois mois.	un mois.
Lyon,	24 f.	13 f.	7 f.	3 f.
Départem.	30	16	9	4

Lyon, 4 avril.

Les modérés.

Les *modérés*! ce mot, de sanglante mémoire, évoque tout un passé douloureux, et rouvre bien des blessures à peine cicatrisées. Ceux de nos pères qui ont traversé les périodes orageuses de notre première révolution, ne le prononcèrent, même à cette heure, qu'en frissonnant, et il leur semble voir encore se dresser, sur les places publiques, les silhouettes hideuses des échafauds.

Pourquoi, nous, génération nouvelle, dont la mission n'est point d'abattre, mais de construire; nous qui n'avons point à promener sur la société actuelle un niveau meurtrier, pourquoi empruntons-nous, à ces luttes terribles d'autrefois, leurs noms redoutés?

Jacobins, montagnards, modérés, suspects, terroristes, toutes ces appellations, exhumées aux tribunes de nos clubs, sont vides de sens aujourd'hui, et ne peuvent s'appliquer à aucune catégorie de citoyens.

En 1789, trois pouvoirs distincts se partageaient la France: la royauté, appuyée sur dix-huit siècles d'existence, la noblesse, que la main de Richelieu avait abaissée, mais non détruite, et le clergé, Etat dans l'Etat, fort de son influence morale comme de ses richesses territoriales. Ces trois pouvoirs, ennemis l'un de l'autre, rivaux jaloux et acharnés, étouffaient le peuple dans leurs serres avides, étouffaient sa voix et comprimaient ses moindres mouvements. Le peuple, Prométhée enchaîné au sol par ces vautours qui lui rongeaient le foie et les entrailles, amassait en son âme tant de haines et de colères que l'explosion devait en être épouvantable, et le fut en effet! Désarmé, nu, sans discipline, sans chefs, il heurta avec fureur cette triple opposition qui se réunissait aussitôt pour le dompter, et se personnifia dans la royauté. Telles étaient sa force et sa vitalité, qu'il fallut la démolir, en quelque sorte, pierre à pierre, fragment par fragment. Cette résistance irrita les ressentiments populaires, qui, voulant en finir d'un seul coup, soulevèrent la hache de la Terreur, et

frappèrent sans trêve et sans pitié. Rudes et féroces jouteurs, que ces hommes calomniés par les uns, admirés par d'autres, et qui se crurent obligés d'obéir aux lois d'une impérieuse nécessité.

Où sont, en 1848, ces obstacles d'autrefois? que sont devenues la royauté, la noblesse et le clergé? La royauté tout à tour subie, chassée, admise, a perdu ses prestiges comme sa puissance réelle; la noblesse, sans terres, sans vassaux, sans privilèges, s'est réfugiée au sein de quelques rares familles dont le blason est encore sans éclaboussures; le clergé, qui va se désaffectionnant chaque jour dans l'esprit des masses, se renferme dans une sourde et impuissante opposition.

En 1789, l'Europe tirant du fourreau sa vieille épée absolutiste, essaya de tailler dans notre sol sa part d'abord, la part du lion, et de restituer ensuite aux pouvoirs déchus leurs splendeurs et leurs fortunes passées.

En 1848, l'Europe demande à nos frontières de s'ouvrir et de permettre à nos armées et à nos généraux républicains d'arriver à elle pour l'aider à briser ces trônes qu'elle a défendus aveuglément.

Le peuple qui n'existait pas il y a cinquante ans, s'est réveillé du sommeil profond où il était engourdi; sa volonté, honnie, méprisée, est devenue souveraine: l'Etat, c'est lui.

La Convention, pour résister à l'invasion du vieux monde, dut improviser des flottes et des armées. La noblesse en émigrant, avait tout désorganisé; aujourd'hui, nos armées et nos flottes appartiennent au peuple, qui les compose et les commande, et, sur les champs de bataille, c'est sa cause et non la cause royale, c'est son honneur et non l'honneur de la couronne qu'il sait avoir à défendre et à illustrer.

Que voulez-vous alors, vous Jacobins, vous Montagnards de 1848? qu'avez-vous laissé, qu'ont laissé nos pères à ceux que vous traitez d'aristocrates? Des souvenirs, et rien de plus. Peut-être quelque épée inoffensive, trophée de Lens ou de Fontenoy; quelque manteau usé de duc et pair, auquel on aura mis une doublure nouvelle sous la Restauration et des pièces après Juillet 1830! Qu'envisiez-vous au clergé? les 800, les 1,000 ou les 1,200 fr. de ses curés de campagne? le droit de publier des mandements ridicules, ou son influence défallante, ou ses basiliques désertes, ou ses regrets superflus?

Où sont maintenant les classes de suspects à frapper? Nos prisons n'appellent pas de septembriseurs! Laissez dormir les piques de 93, elles font horreur à tous et sont maudites à jamais.

Le gouvernement provisoire et la presse libérale vous ont dit et vous répètent que la Révolution de Février a été faite par le peuple et pour lui! la presse et le gouvernement n'ont été, en prononçant de semblables paroles, que les organes de la France entière; ils ont exprimé les sentiments et les vœux unanimes de la nation, soyez-en convaincus.

Mais il y a dans ce peu de mots la promesse d'un avenir si

heureux et si fécond en prospérités, que dans votre impatience vous en exigez la réalisation immédiate, et que vous traitez de *modérés*, de royalistes, d'aristocrates tous ceux qui vous supplient de ne rien entraver par une imprudente précipitation.

Un feu que l'on attise et que l'on tourmente, sur lequel on souffle avec vivacité, donne bien, il est vrai, une lueur brillante, mais elle est passagère. Abandonnez à la flamme le soin d'attaquer elle-même les matières combustibles, et vous obtiendrez sans efforts un résultat tout aussi brillant, mais plus durable.

D'ailleurs, les *Modérés* sont tellement nombreux que si vous, sentinelles du progrès, gardiens vigilants des intérêts populaires, vous, enfin, citoyens de la Montagne nouvelle, vous en détruisez la moitié, les survivants seraient encore dix fois, cent fois plus nombreux que vous-mêmes. — A qui, en définitive, est restée la puissance, il y a cinquante ans? Est-ce aux Girondins, qui se sont avancés tout d'abord; est-ce aux Dantonistes; est-ce enfin au parti de Robespierre? Non! c'est aux hommes de la Plaine, que vous dédaignez. Et pourquoi? C'est que les exagérations de toute sorte et les excès de toute nature n'ont pas de plus grands ennemis qu'eux-mêmes, et qu'ils finissent par se consumer dans leur propre violence.

Est-ce à dire, enfin, que nous, qui vous parlons, nous soyons *Modérés*? Un seul mot de réponse.

Si par *Modérés* on entend les démocrates et non les démagogues, nous sommes modérés!

Si par *Modérés* on désigne ceux qui croient que Dieu ayant mis sept jours à créer le monde, la Révolution de février ne peut atteindre en deux heures son entier développement, nous sommes modérés!

Si par *Modérés* on entend les hommes dévoués au maintien de l'ordre, décidés à faire respecter la propriété, à défendre les droits de chacun comme ceux de tous, à protéger toutes les libertés, à combattre enfin toutes les exigences prématurées, toutes les tendances anarchiques, nous sommes modérés, nous le serons toujours, et, croyez-le bien, nous ne serons pas seuls!

Ce nom, que vous nous jetez au visage comme une injure et une menace, nous l'acceptons avec reconnaissance, et nous saurons nous en montrer dignes.

Les hommes des partis extrêmes méconnaissent grandement l'esprit de la société actuelle. Au lieu d'être en avant, comme ils l'espèrent, ils se trouvent rejetés au loin. Le mouvement révolutionnaire de Février, nous ne saurions trop le redire, ne ressemble en rien au mouvement révolutionnaire de 1793. Des scélérats, des monstres exécrables, comme Fouquier-Tainville et Carrier sont désormais impossibles, et l'opinion publique a flétri, d'un éternel anathème, la machine hideuse et infâme qui a dévoré tant de femmes et de vieillards innocents!

FEUILLETON DE LA LIBERTÉ

du 5 avril 1848.

MOEURS DES MATELOTS.

(Suite).

Les riverains arrêtés sur les dunes suivaient inquiètement des yeux l'imprudent qu'ils s'attendaient à voir s'engloutir et disparaître dans les lises. Chaque instant de plus ajouté à son existence était pour eux un miracle.

Cependant, résistant comme les hérons à la bourrasque, luttant corps à corps avec elle et ne fléchissant que rarement sous leur violence, Olivier marchait, marchait toujours. Quand il rencontrait une rivière, il la traversait, quel que fût l'escarpement de ses bords; quand la tunique se balançait sous ses pas alourdis, il courait et franchissait le danger. Ce fut ainsi qu'après cinq heures de fatigues et de hasards incroyables il atteignit le pied du Mont-Saint-Michel, où les habitants, effrayés de ses dangers et de son audace, étaient venus le recevoir.

La joie fut universelle lorsque les bons pêcheurs eurent reconnu le jeune marin. Ce fut des embrassements et des questions sans fin; tous voulaient le féliciter de son retour, tous voulaient connaître le motif de sa périlleuse traversée. Olivier ne s'arracha qu'avec peine à cette curieuse sollicitude pour courir auprès de sa vieille mère.

La bonne femme avait déjà été prévenue par les enfants du retour de son fils; elle n'avait pourtant pas franchi le seuil de la porte qu'Olivier était dans ses bras. Ce fut un moment d'ivresse. Elle l'embrassait, le regardait, l'embrassait, le regardait encore, c'était donc son Olivier! son cher Olivier qu'elle avait regretté six grands mois, c'était bien lui qu'elle pressait sur son cœur. Elle le revoyait avant de mourir; oh! comme chaque jour elle avait demandé cette grâce au bon Dieu avec des prières et des larmes! A son âge, la vie est si fragile! une si longue absence pouvait devenir une séparation éternelle; et mourir avant d'avoir revu son enfant! cette pensée lui brisait l'âme.

Elle s'était bien reprochée de l'avoir laissé partir, lui qui auparavant l'avait à peine quittée de quelques jours et de quelques lieues! Elle avait bien pleuré depuis ce moment-là! Pauvre femme, que ne pouvaient rassurer le calme de la mer ni la sérénité du ciel, que n'avait-elle pas dû souffrir quand le vent sifflait dans l'air et que la mer râlait sur le sable!

Mais cette vie d'angoisse était finie, son Olivier était de retour, elle le tenait là, dans ses bras, sur son sein; et ses pleurs coulaient en silence.

Olivier n'avait jamais éprouvé tant d'émotions dans les embrassements de sa mère; autrefois il répondait à ses baisers par des sourires de tendresse; en ce moment, il ne pouvait que la presser dans ses bras et la mouiller de ses larmes.

C'est qu'il sentait alors qu'il avait besoin de toute cette tendresse pour combler le vide qu'il éprouvait dans ses affections; il lui fallait ce cœur tendre et dévoué pour y déposer toutes ses peines; et les consolations irritantes qu'il eût redoutées d'un ami, il savait qu'il n'avait point à les subir d'elle. Une mère connaît si bien tout ce qui peut guérir l'âme de son fils! Elle ne lui prodigue pas une froide raison quand il

pleure, elle pleure avec lui; elle sait par les admirables instincts du cœur qu'il est des souffrances que les paroles aigrieraient encore, qu'il faut laisser les larmes, que les orages de l'âme comme ceux de la nature se résolvent souvent en pleurs; et c'était cette sympathie muette, ces consolations silencieuses qu'Olivier espérait dans la certitude qu'il craignait d'acquiescer.

« Ne pleure pas comme cela, Olivier, je ne pleure plus moi! tout est oublié, puisque nous voilà réunis, lui disait-elle toute émue.

Olivier la pressa plus tendrement sur son cœur.

« Mais qu'as-tu donc? Nous serait-il arrivé quelque malheur? Tu me fais peur, Olivier! Dis-moi-le donc; qu'as-tu? »

Un soupir s'échappa de sa poitrine.

« Mon Dieu! mon Dieu! Il faut qu'il lui soit arrivé quelque chose!... Explique-moi tout...; dis donc vite, enfant! tu me fais mourir!

— Thérèse! » Ce nom fut jeté dans un sanglot.

La bonne femme devint plus calme; mais, conservant son air de tristesse, elle reprit:

« Tu l'as donc appris?... Hélas, oui, son père la force d'épouser un employé du château.

— C'est son père qui la force?

— La pauvre petite, on la dit bien malheureuse.

— Quoi! ma mère, elle est malheureuse? Vous dites qu'elle est malheureuse, n'est-ce pas? Oh! vous ne savez pas tout le bien que vous me faites! On la force, on lui fait violence! J'étais injuste de supposer qu'elle pût se donner à un autre!... Je devais pourtant bien savoir qu'il était impossible qu'elle m'eût oublié!

— Et puis, reprit la mère, rien n'est encore fait.

Nouvelles de Savoie.

Des lettres que nous recevons à l'instant de la frontière Sarde, annoncent que la Savoie est dans la plus vive agitation. Les volontaires Savoisien partis de Lyon sont arrivés à Chambéry. Deux opinions sont en présence, les *Indépendants* qui repoussent toute idée d'annexion à la République française, et le parti *Français* qui prétend au contraire que la Savoie se réunisse à notre patrie.

Le drapeau tricolore a été arboré sur la place publique de Chambéry. On s'occupe de la formation d'un gouvernement provisoire.

Pour donner une idée de l'état actuel de la Savoie, on nous écrit que les lignes de douane sont anéanties, que voitures, diligences, marchandises peuvent entrer sans contrôle dans l'intérieur du pays. Tous les employés du gouvernement Sarde se seraient repliés des frontières sur Chambéry probablement.

On lit dans le *Courrier de la Gironde* :

Il y a quelques personnes qui accusent Bordeaux de tendre au fédéralisme. C'est une accusation imméritée et qui n'a aucun fondement. Bordeaux ne songe pas au fédéralisme, c'est-à-dire, qu'il ne songe pas à briser l'unité gouvernementale. Bordeaux ne demande pas et ne demandera jamais que les provinces se déclarent indépendantes et s'organisent pour toujours en états particuliers; mais Bordeaux demande et veut, et tous les départements veulent avec lui, que la populace de Paris n'opprime pas toute la France. Il peut très-bien y avoir en France un gouvernement qui représente réellement la pensée et la volonté du pays, en dehors de MM. Ledru-Rollin, Blanqui et Cabet, car ces trois citoyens, loin d'être l'expression de cette pensée et de cette volonté, sont en hostilité ouverte avec elle.

Que l'opinion de Bordeaux ne soit donc pas dénaturée. Bordeaux veut la France une avec un gouvernement central fortement organisé, mais il ne veut pas l'oppression du gouvernement et du pays tout entier par quelques factieux. Bordeaux résistera énergiquement à cette oppression, il y est très-résolu; mais cette résistance très-légitime n'entraîne avec elle aucune pensée de fédéralisme.

Actes Officiels.

Paris, 2 avril 1848.

— Un décret du gouvernement porte ce qui suit :

Tout français qui, en combattant pour la liberté dans les journées de février 1848, est mort ou a reçu des blessures qui le rendent incapable de servir dans l'armée, donnera droit pour son frère ou celui de ses frères qui serait appelé par la loi du recrutement à l'exemption accordée par l'art. 13, paragraphe 7 de la loi du 21 mars 1832, à celui dont le frère est mort en activité de service ou a été admis à la retraite par blessures reçues dans un service commandé.

Le ministre de la guerre est chargé de l'exécution du présent décret.

— Un arrêté du gouvernement porte ce qui suit :

Un conseil spécial de recrutement est institué au chef-lieu de chaque arrondissement, pour statuer sur les cas d'exemption et sur la validité des jeunes gens formant le contingent de 1847.

Ce conseil se composera :

- 1° D'un officier général ou supérieur;
- 2° Du commandant du dépôt de recrutement ou d'un officier de gendarmerie;
- 3° D'un membre du conseil général ou d'arrondissement président.

Un membre de l'intendance militaire ou à défaut un officier désigné par le général commandant le département remplira les fonctions du commissaire du gouvernement.

— Ce conseil sera assisté d'officiers de santé militaires ou, à défaut, de médecins ou chirurgiens civils.

Les opérations des conseils de recrutement commenceront du 3 au 8 avril prochain et seront closes le 15 du même mois.

Les listes cantonales seront arrêtées à cette époque par les conseils de recrutement, et immédiatement transmises au commissaire du département, pour être centralisées par lui et remises au général commandant le département.

La mise en activité des jeunes soldats compris sur les listes cantonales pourra avoir lieu, d'après les ordres du ministre de la guerre et suivant la répartition par corps qu'il aura arrêtée, à partir du 1^{er} mai.

— Un arrêté du Gouvernement provisoire porte ce qui suit : Dans toute l'Algérie, les listes électorales devront être closes, au plus tard le 20 avril courant.

Toute liste qui aurait été close avant la notification du présent décret sera rouverte jusqu'à l'expiration du délai fixé ci-dessus.

— Un autre décret porte que :

M. Aimé d'Artigues est spécialement chargé de l'organisation des comptoirs nationaux d'escompte dans les départements.

M. Aimé d'Artigues prendra le titre de délégué du ministre des finances pour l'organisation des comptoirs nationaux d'escompte.

Il travaillera directement avec le ministre et le sous-secrétaire d'Etat.

— Le Gouvernement arrête ce qui suit :

Art. 1. Une commission chargée d'examiner les mesures qu'il y aurait à prendre dans le double but de compléter l'enseignement dans les écoles nationales vétérinaires et de réglementer l'exercice de la médecine vétérinaire, est instituée.

Art. 2. Cette commission sera composée ainsi qu'il suit :

Les citoyens :
Bouillaud, doyen de la faculté de Médecine de Paris, membre de la section rurale et art vétérinaire à l'Académie des Sciences,
Boussingault, membre de la section rurale et art vétérinaire à l'Académie des Sciences,
Rayer, membre de la section rurale et art vétérinaire de l'Académie des Sciences,
Thierry, docteur en médecine,
Yvan, inspecteur général des écoles vétérinaires,
Plénault, directeur de l'école vétérinaire d'Alfort,
Irénée, directeur de l'école vétérinaire de Toulouse,
Bouley, Professeurs à l'école vétérinaire, à Alfort,
Delafond, id. id. id.
Magne, id. id. id.
Hazard, vétérinaire, membre du bureau de la société nationale et centrale d'agriculture,
Bouley jeune, id. id. id.
Barthélemy aîné, Vétérinaires à Paris,
Crépin, id. id. id.
Leblanc, id. id. id.
Riquet, vétérinaire militaire principal,
Laborde, id. id. id.
— Il est établi une chambre de commerce à Saint-Dizier (Haut-Marne.)

PARIS, 2 avril 1848.

(Correspondance particulière de la LIBERTÉ.)

— On forme en ce moment, à Paris, une garde urbaine, relevant du ministère de l'intérieur, et chargée de veiller au service de sûreté dans la capitale et à la garde du Gouvernement. Le nombre d'hommes composant la garde urbaine sera, dit-on, de mille, divisés en huit compagnies d'infanterie et deux escadrons de cavalerie. Les cadres de ce corps sont en partie formés et occupent les casernes dites des Célestins et de Tournon.

— La banque de France n'a publié qu'aujourd'hui sa situation hebdomadaire; elle continue à présenter des résultats assez favorables. Le numéraire en caisse n'a pas diminué d'u-

ne manière sensible. La diminution depuis huit jours n'est que de 1,093,074 fr. 10 c. pour Paris, et de 3,080,272 pour les comptoirs. Le portefeuille de Paris n'a augmenté que de 30,048 fr. 58 cent.; et celui des comptoirs a diminué de 623,004 fr. 87 c. Quoique la grande échéance double du 15 et du 23 mars se trouve comprise dans cette huitaine, les effets en souffrance n'ont augmenté que de 259,347 fr. 64. La banque a recouvré depuis huit jours 333,431 fr. 71 sur la vente des rentes à la Rnsie.

Le chiffre des billets en circulation n'a augmenté que de 10,897,500, ce qui représente sans doute le chiffre des nouveaux billets de 100 fr. qui avaient été fabriqués jusqu'à la date du 30 mars.

Mais la partie importante de la banque de France est le prêt de cinquante millions donné à l'Etat, à titre d'avances sur bons du Trésor. Il paraît que le compte-courant du Trésor, se trouvait réduit à huit millions au moment où cette avance a été faite, car malgré cette somme de cinquante millions, le Trésor n'est encore porté comme créancier que pour une somme de 58,336,375 fr. 64 c.

— L'Assemblée constituante de 1848 s'ouvrira le 4 mai. C'est le 5 mai 1789 qu'a eu lieu l'ouverture des Etats généraux de la première Assemblée constituante. Il y aura eu 39 ans jour pour jour d'intervalle entre l'Assemblée qui a commencé la révolution et celle qui la suivra.

— Le ministre de l'intérieur vient de nommer une commission de trois membres, chargée de rassembler tous les livres qui renferment le texte des différentes constitutions républicaines aujourd'hui en vigueur.

— On dit que des protestations unanimes se sont élevées en province contre l'arrêté du Gouvernement provisoire, qui ordonne l'aliénation d'une partie considérable des forêts de l'Etat.

— Le Gouvernement provisoire vient de nommer une commission chargée d'étudier à fond la question de colonisation de l'Algérie. La commission après avoir réuni tous les éléments nécessaires pour former son opinion, fera un rapport qui sera soumis à l'Assemblée nationale chargée de se prononcer définitivement, les mesures seront prises pour que le plan adopté puisse être mis aussitôt à exécution.

— On a promené dans les rues de Milan, aux acclamations de la population entière, le buste de Lamartine.

— Le nombre des étrangers qui demandent à être naturalisés français est si grand en ce moment, qu'on a été obligé d'établir au ministère de la justice un bureau provisoire chargé exclusivement de l'examen de ces sortes de demandes.

— On dit que sur quarante-deux millions de francs d'effets échéant le 31 mars 1848, la banque n'a encaissé à présentation que onze millions de francs. Mais on s'attend que la plus forte partie des billets seront payés lundi matin, ou tout au plus sur la signification des protêts. C'est ainsi que les trois quarts des billets non payés à présentation le 25 mars, ont été acquittés le lendemain.

— On assure que deux inspecteurs vont être chargés de visiter les côtes de France depuis Dunkerque jusqu'à Cherbourg. Cette mission se rattache à la question de la défense de notre littoral.

— On lit dans la *Sentinelle Républicaine* de l'Aube :

Les commissaires du gouvernement viennent d'être officiellement informés que le membre du gouvernement provisoire, ministre des travaux publics, assistera à l'inauguration du chemin de fer de Troyes à Montereau, laquelle aura lieu jeudi prochain 6 avril.

Le convoi parti de Montereau à midi sera à Troyes à 3 heures.

La bénédiction des locomotives sera donnée aussitôt après l'arrivée par M. l'Evêque.

Banquet Républicain en plein vent.

A deux heures 1/2 sur la place du Châtelet, quarante ou cinquante tables de café ont été dressées autour de l'arbre de la liberté, plusieurs individus vêtus les uns de blouses, les au-

III.

LES GRÈVES.

Le soleil venait de disparaître derrière la hauteur de Carle, dont l'ombre en s'allongeant obscurcissait les grèves. A peine si les derniers rayons du couchant animaient encore d'un reflet carminé les terres planes de la Bretagne, qui, rampantes et brumeuses à l'horizon, s'allongeaient de l'autre côté de la baie comme une bande légère de nuages.

Olivier, rêveur, et les mains dans ses poches, se promenait à grands pas au pied d'une des digues en pierres plates que construisent les riverains pour arrêter les envahissements de la mer. De verts tamarins, arbustes si communs sur ces côtes, la couronnaient d'une verdure légère et pittoresque, comme une bordure d'es plus curieuses bruyères.

Rien de gracieux comme le site où se trouvait le jeune marin, rien d'imposant et de beau comme les perspectives qui se déployaient devant lui.

Ce n'était pourtant pas l'aspect souriant de ce lieu ni la sérénité de cette soirée qui, douce et veloutée, baignait la mourante nature d'automne, comme la clarté d'une belle lune un édifice en ruine; comme au frais souvenir du jeune homme, l'âme vacillante d'un vieillard.

Ni ces brises de la mer, qui vous jettent avec des vagues murmures un air si bienfaisant et si pur, que l'on se sent respirer avec bonheur.

Non, aucune des émotions, dont ce beau soir perdu dans le déclin de l'année pouvait bercer l'âme, ne retenait au bord de la grève le jeune matelot. Le froncement de ses sourcils et l'action précipitée de sa marche trahissait évidemment une impression de contrariété et d'impatience. Gaud ne tarda pas à paraître.

— Oh ! rien ne se fera ! Je verrai son père, je lui parlerai, il comprendra qu'il serait cause du malheur de sa fille ; je lui dirai qu'un père ne peut pas sacrifier à ses caprices la vie de son enfant ; il n'a pas ce droit-là ! Je le lui dirai, moi, ma mère !

Et, souriant et pleurant à la fois, Olivier se promenait à grands pas dans la chambre. Cette désespérante nouvelle, qui avait si brusquement comprimé son cœur, s'effaçait sous l'influence de ces consolantes réflexions. Ce n'était plus qu'un songe fiévreux qu'avait dissipé le réveil ; toutes ses pensées, toutes ses illusions se redressaient et reverdisaient dans son âme, comme font les fleurs quand, après un jour brûlant, pleuvent la fraîcheur et la rosée. Sa tendresse pour sa mère n'en devenait que plus expansive.

Le premier soin d'Olivier fut de trouver un moyen de parler à Thérèse.

Il ne pouvait guère, dans sa position, se présenter chez le père Ibry. C'eût également été une imprudence à Thérèse de se hasarder à venir le voir au milieu de la curiosité générale. Le retour de l'un, le mariage de l'autre, les mettaient tous deux dans une position plus difficile que celle des autres habitants de l'endroit. Il était donc plus facile et plus sage de lui donner un rendez-vous dans les grèves, où mille occupations du ménage l'appelaient chaque jour.

Olivier adopta ce parti.

La bourrasque, que le plein de la mer avait apportée avec toute sa violence, s'affaissa avec le retrait de la marée. Vers le soir, le vent ne soufflait plus qu'à de rares intermittences ; le ciel devenait sombre et pluvieux ; vers quatre heures, une brume épaisse, qui, durant quelque temps, avait menacé de voiler la côte, se condensa en gouttelettes, et tomba légère et pénétrante comme une rosée.

Pourtant, vers cette heure, Thérèse descendit l'étroite rue qui, semblable à un long serpend, se tord autour du rocher. Malgré les dispositions qu'elle avait faites pour paraître en corvée, l'indécision de sa démarche et les regards inquiets qu'elle jetait par moments autour d'elle, eussent fait croire que ce n'était point vers la fontaine qu'avec sa lourde cruche de grès se dirigeait la jeune enfant.

En effet, arrivée près de la source qui filtre parmi les cailloux polis de la plage, elle déposa sa *bue* dans un enfoncement de la falaise, et disparut bientôt derrière une des saillies du rocher.

C'était là qu'Olivier l'attendait.

Le premier instant de leur entrevue fut un long embrassement dans lequel leur voix, étouffée par les soupirs, articulait à peine leurs noms.

Thérèse, le visage caché sur le sein d'Olivier, y versait des pleurs. Olivier qui la tenait embrassée, couvrait de baisers ses cheveux humides.

« Tu sais donc tout, mon Olivier ? » dit la jeune fille en levant sur son amant ses yeux luisants de larmes.

Deux pleurs tremblèrent dans les cils du jeune marin.

« Tu devines, reprit-elle aussitôt, tout ce qu'il m'a fallu souffrir ! Oh ! j'ai eu de la force, Olivier, pour une pauvre fille ! Moi, accoutumée à prendre ma volonté dans celle des autres ! Eh bien ! mon Olivier, moi, j'ai osé dire à mon père que je n'aurais jamais d'autre mari que toi... Quand il a fallu résister à ses prières, résister à ses ordres, j'ai été ferme, va ! Oh ! c'est que je t'aime tant ! »

Et le jeune marin étreignait avec ivresse son amante dans ses bras, comme un avaré eût fait d'un trésor qu'il eût cru longtemps perdu.

tres de redingottes noires avec un brassard tricolore au bras, paraissaient remplir les fonctions d'ecuyers tranchants; en quelques instants les tables vierges de toutes nappes se sont couvertes des innombrables quignons de pain, de rouelles, de cervelat, de tranches de jambon et d'œufs rouges des bouteilles de vin rouge et blanc, de bière et de cidre étaient échelonnées avec des verres à large bord.

A 3 heures un roulement de tambour s'est fait entendre, puis la *Marseillaise* a été chantée. Un citoyen a redingotte et brassard, à pris la parole et a adressé à la foule des curieux une allocution par laquelle il invitait au nom de la fraternité républicaine, les assistants à venir prendre part au banquet et lui-même a donné l'exemple en attaquant bravement une succulente tranche de jambon.

Les cris de vive la République ont répondu à ce cordial appel, une dame en chapeau, la seule qui fut là, s'est avancée avec son enfant et a pris part au festin, d'autres personnes se sont avancées et ont également participé à cette communion civique et d'un genre tout nouveau. Nous devons dire que le plus grand nombre des assistants s'est contenté du rôle de spectateur.

L'heure du courrier qui nous presse ne nous permet pas d'assister à la fin de cette fête gastronomique, qui paraît ne devoir exciter qu'une assez inoffensive hilarité.

P. S. Il n'y avait pas de chaises autour des tables, ce qui a donné à ce banquet un air de pique-nique sur le pouce.

— Nous extrayons du journal *l'Assemblée nationale* les passages suivants des documents publiés par cette feuille sur les événements de février. Le témoin oculaire, rédacteur de ces documents, rend compte de ce qui s'est passé à l'Hôtel-de-Ville dans la soirée du 24 février. Ce récit n'a pas besoin de commentaires :

« M. Ledru-Rollin prend la parole le premier; il désire vivement que ses collègues se prononcent pour la République, comme étant le vœu spécialement émis par le peuple. Il raconte les scènes orageuses de la salle du conseil municipal, et les embarras auxquels les nouveaux membres ont été en butte à la chambre même. M. Marie, sans le combattre tout-à-fait, croit qu'une république en France n'est pas possible : M. J. Arago est du même avis. Il craint que l'aristocratie et la bourgeoisie, lesquelles ne sont rien moins que la garde nationale, c'est-à-dire la partie de la population qui seule peut faire vivre les classes ouvrières, n'adoptant point cette forme de gouvernement, il en résulte alors une guerre civile. M. Louis Blanc cherche à détruire ces objections en faisant valoir ce qu'est le peuple maintenant, en même temps qu'il démontre sa force matérielle et morale. M. Garnier-Pagès, dans un exposé plein de logique et de bon sens, demande que l'on n'adopte ni telle ou telle forme de gouvernement; mais qu'on lance immédiatement un décret convoquant une assemblée nationale, qui seule tranchera la question. MM. Carnot et Bethmont partagent la même manière de voir. M. Crémieux croit que, pour le moment, il vaut mieux accorder au peuple ce qu'il demande, que d'exciter sa fureur; que lui, Ledru-Rollin et Lamartine, ont vu tout ce dont il pouvait être capable si l'on tergiversait. M. Dupont (de l'Eure) rappelle quelques souvenirs de la République française, indique les fautes de nos pères, et conclut pour une autre forme que celle que l'on propose. M. Lamartine résume la pensée de chacun; il croit que l'on peut sans crainte souscrire au vœu populaire, propose de lancer un décret ainsi conçu, et dont prend note le secrétaire placé au bureau : « Les membres du gouvernement provisoire proclament la République française, sauf ratification faite par l'assemblée nationale, qui sera convoquée immédiatement. »

« MM. Dupont (de l'Eure), Arago, Marie, s'écrient qu'ils ne signent pas une telle proclamation.

« MM. Ledru-Rollin, Crémieux, Louis Blanc, appuient la proposition de M. Lamartine, et se lèvent pour la signer.

« MM. Garnier-Pagès, Carnot, Bethmont et les secrétaires, pensent qu'il vaut mieux faire une autre rédaction.

« Après une discussion aussi orageuse qu'énergique, qui dure au moins vingt minutes, et pendant laquelle plusieurs proclamations sont signées par les uns et biffées par les autres, celle commençant par ces mots : *Un gouvernement ré-*

trograde et oligarchique vient d'être renversé par l'héroïsme du peuple de Paris, reçoit le suffrage et les signatures de tous les membres du gouvernement provisoire. On l'envoie au *Moniteur Universel* et à l'imprimerie nationale.

« M. Caussidière arrive aussi au gouvernement provisoire, et dit qu'ayant entendu parler d'une autre nomination que la sienne à la préfecture de police, il venait en savoir la cause. Après de longues explications de part et d'autres pleines d'énergie et de dignité, M. Caussidière reçoit sa nomination officielle. »

EXTRAIT.

PRUSSE. *Berlin*, 29 mars. La guerre avec la Russie est pour ainsi dire déclarée, un régiment a été envoyé à la frontière. Les polonais amnistiés partent ce soir pour Posen. On pense qu'il sera possible d'organiser dans le grand Duché de Posen une armée de 40,000 hommes. Si la Suède profite du moment favorable pour pénétrer dans la Finlande, la Russie ne pourra pas résister longtemps.

Berlin, 31 mars. M. Camphausen est nommé président du conseil, en remplacement de M. le comte d'Arnim, et M. Hausmann, ministre des finances; le lieutenant général de Reyher est nommé ministre de la guerre, ad intérim, en remplacement de M. de Rohr qui a donné sa démission.

DANEMARK. *Rensbourg*, 29 mars : Hier, un courrier prussien a passé ici pour porter au gouvernement danois la déclaration que le premier pas qu'un corps danois ferait sur le territoire de Schleswig, serait considéré comme une déclaration de guerre.

ALLEMAGNE. *Hambourg*, 29 mars. Cet après midi une division d'environ 60 chasseurs de Lanenbourg a passé ici pour voler au secours des habitants de Schleswig-Holstein.

Quelques personnes notables de Riga et plusieurs nobles de la Courlande sont arrivés ici pour s'informer si les provinces Russes de la mer Baltique pourraient compter sur l'assistance de la Prusse et de l'Allemagne : ils annoncent en même temps l'arrivée prochaine d'une députation allemande de Riga.

ANGLETERRE. — *Londres*, 1^{er} avril. — A la fin de la séance de la chambre des communes du 31 mars, la chambre a voté le chiffre de 115,845 hommes pour l'armée de terre demandée par le gouvernement. La chambre s'est ajournée à lundi. Le gouvernement continue d'adopter des mesures de précaution.

La princesse de Joinville et la duchesse d'Aumale ont rendu visite hier à la reine. Le comte et la comtesse de Neuilly avec les membres de leur cercle de famille restent dans la plus rigoureuse retraite à Claremont.

Les journaux ne renferment pas de nouvelles importantes.

Italie.

Le journal la *Lega Italiana*, du 28 mars, contient les articles suivants :

Venise a été fort agitée le 21 mars. Les moines de St-François ayant averti la garde civique qu'il existait dans une maison voisine un dépôt de machines incendiaires, et qu'on ne cessait d'y en apporter clandestinement, il fut reconnu que le chef du complot était un colonel de marine. Le 22, lorsque ce chef de corps est entré dans l'arsenal (à 11 heures du matin), il a été saisi par les ouvriers qui l'ont tué avec une hache.

A 4 heures et demie après midi, le même jour, Daniel Manin a proclamé la République sur la place Saint-Marc, après s'être assuré des grenadiers italiens en garnison à Venise. La garde civique occupa l'arsenal, tandis que Manin, accompagné de plusieurs braves, se rendaient au palais royal afin d'obtenir des gouverneurs Palxi et Zichi le renvoi des croates, et de faire remplacer ceux-ci par les grenadiers, ce qui fut accordé.

Un officier ordonna aux croates de faire feu quand la garde civique entra dans l'arsenal. La troupe n'obéit point et l'officier fut tué avec le poignard d'un des frères Bandiera. On hissa alors un drapeau tricolore; on lui superposa le bonnet de la République et on se mit en marche vers la place St-Marc dont on lui fit faire le tour. La garde civique l'escortait. Arrivée sous les croisées du patriarche Gaëtan, Bossi cria : Eminence, bénissez

les bannières de notre République.

Le patriarche s'avança sur le balcon, et de là il bénit les bannières, qui furent portées dans l'église de Saint-Marc. Toute la population, qui se trouvait sur le passage du cortège, s'est jetée à genoux lorsque les bannières ont passé.

Le dernier doge s'appelait Manin. — C'est encore un Manin qui proclame aujourd'hui la République dans l'enceinte de St-Marc. — Oh Providence! Oh destinée!

Lorsque le cortège se trouva sous les croisées du palais royal, le vice-président parut au balcon, et après avoir annoncé que toutes les autorités se démettaient de leurs fonctions, il plaça sous la protection de la garde civique l'ex-gouverneur Palxi et Mme Palxi. — La garde civique jura qu'ils pouvaient compter sur elle.

— Les Autrichiens poursuivis à outrance dans tout le royaume Lombard-Vénitien, se dirigent vers l'Adige. Ils cherchent à repasser les Alpes le plus tôt possible, mais l'armée Piémontaise leur barre le passage. Quarante mille Romains composant une armée de toutes armes sont déjà entrés en Lombardie. Les troupes toscanes ont chassé les Autrichiens de Parme et de Modène, et elles occupent ces deux duchés.

L'homme qui avait juré d'exterminer l'Italie entière, l'homme qui voulait avec son sabre briser comme verre la nationalité italienne, le général Radetski, placé sur une charrette s'est enfui vers Lodi. Les paysans l'ont traqué, en soutenant contre lui un feu nourri, et Radetski a été forcé de céder devant le courage des populations italiennes. Mais avant de se retirer, le malheureux a voulu encore laisser des traces de sa colère et de sa rage. Par ses ordres, l'évêque de Lodi, vieillard de 90 ans, a été arrêté, et écartelé ensuite sur la place publique. Dieu seul peut venger de pareils actes de barbarie.

Les Croates dans leur fuite ont ravagé les propriétés; et ont égorgé sans pitié les femmes et les enfants.

Dans une hôtellerie d'un village appelé San Damiano, ils ont tout détruit, et non contents de cette dilapidation, ils ont fait rôti un petit enfant âgé de 5 ans, et l'ont ensuite dévoré. Les os et les débris de la malheureuse victime ont prouvé la cruauté de ces soldats inhumains.

NOUVELLES LOCALES

— Le gouvernement provisoire vient de faire choix pour le commandement supérieur de la garde nationale de Lyon, du général Neumayer, qui commandait la subdivision du département du Rhône.

En prenant possession de son commandement, le général Neumayer a publié l'ordre du jour suivant : « Comptez sur moi, dit-il, comme je compte sur vous. »

Nous lui dirons à notre tour : « Vous pouvez compter sans réserve sur nous, comme nous comptons sur vous. »

L'influence de l'unité de commandement commence déjà à se faire sentir. L'armement se complète avec activité, l'artillerie s'organise; et lorsque l'uniforme définitif sera arrêté, que les chefs de légion seront nommés et l'état-major constitué, notre garde nationale lyonnaise sera en mesure de rendre tous les services que la République a le droit d'attendre d'elle.

On annonce une revue du nouveau commandant supérieur pour dimanche prochain 9, au Grand-Camp.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

Citoyens !

Le gouvernement de la République vient de me confier le commandement des gardes nationales du département du Rhône.

Mon dévouement vous est acquis depuis longtemps; à mon tour je réclame votre confiance, sans laquelle la tâche que j'ai à remplir deviendrait impossible.

Citoyens ! le monde entier a les yeux sur notre jeune République. Que vos premiers pas dans l'organisation démocratique qui s'accomplit en France encouragent toutes les nations à vous suivre.

Répondons à ceux qui nous accusent d'être impuissants

« Pourquoi ne m'as-tu pas attendu chez la mère Anquetil?... »

La mère Anquetil était l'aubergiste la plus renommée du quartier maritime. Parlez-en à tous nos *côtés* : une grosse et joyeuse commère, un peu moins folle, la bonne femme, durant l'absence de son ami; mais quoique ça, pas bégueule, toujours ronde et franche, toujours réjouie ! Et sa guinguette ! oh ! sa guinguette ! un paradis, un vrai *sérot*, comme disent les matelots.

« Je vais te conter ça, reprit Olivier. Tu viens me reconduire ? » Sans attendre de réponse, il saisit le bras de Gaud, et les deux amis descendirent dans la grève.

Il était cinq heures. Malgré la limpidité qu'un piquant vent d'est donnait au ciel pâle de novembre, le soir l'avait brunie avec une rapidité particulière à cette époque de l'année. A peine distinguait-on, sur le fond grisâtre de la tanguie, ces herbiers de chiendent que paissaient en troupes des oies domestiques, et ces champs verts de criste-marine, où viennent se reposer et se baigner les volées d'oiseaux de mer : goélands aux plumes blanches et grises, houriques si gentilles, sautillant sur leurs longs pieds. Le Mont-Saint-Michel et l'îlot de Tombelaine saillaient seuls, comme deux taches noires, dans la teinte sombre dont l'obscurité enveloppait la rive.

Ils marchèrent quelque temps en silence. Gaud, tout préoccupé qu'il était de ce qu'Olivier allait lui apprendre, craignait de brusquer indiscrètement cette confidence :

« Ecoute ! dit enfin, celui-ci, voici l'affaire.

Gaud fut toute attention.

« Tu m'avais quitté, tu te rappelles, contre la cheminée... bon ? — J'étais là tranquille, les pieds croisés sous le banc, les deux coudes appuyés sur la table, buvant ma moque, fumant ma pipe, quand je vois entrer avec plusieurs camarades,

un grand bédouin, dont la *physiologie* me frappa d'abord... Je le regarde mieux; favoris rouges, regard en dessous, une figure à l'est-quart-sud-est, quoi ! avec une lévite bleue à boutons d'ordonnance : un argousin !... Bon ! que je dis ; je connais le numéro de ton sac, à toi ! nous allons voir ta manœuvre ; — c'est bien ! Je finis mon cidre, je ramasse mon tabac et je l'aborde. »

Olivier fit une pause ; puis, imitant les inflexions de voix dont il avait accompagné ses paroles, il poursuivit :

« Pourrait-on, excuse à la société, vous souffler tant seulement une parole ? J'avais pris un ton doux comme un vent alisé.

« Volontiers, » dit-il. Nous sortimes.

« Serait-ce pas vous qu'on appelle Louchard ?

— Moi-même, pour vous servir.

« Bien honnête. » Et sans plus tortiller, j'aborde l'affaire.

« N'est-il pas vrai que vous avez trop de cœur pour vouloir épouser une fille qui n'éprouve rien pour vous ? » Le particulier, surpris de la question, me regarde d'un air tout incohérent.

« Eh bien ! ai-je repris avant qu'il ait pu deviner *ous que* j'en voulais venir : Thérèse m'a chargé de vous dire qu'elle ne vous aime pas, qu'elle en aime un autre, et cet autre.... c'est moi ! — pour vous servir. »

« Que ma franchise l'ait blessé, ou qu'il ait cru tout finir en m'intimidant, mon Anglais, loin de désespérer, prend le verbe plus haut.

« Merci de l'obligeance, fait-il; mais ça me regarde, n'est-ce pas ? suffit ; dans mes affaires, c'est là que je prends conseil.

— Et moi ici ! »

Il me montrait sa tête, — je lui montre mon cœur.

« Eh bien ! je vous dis que vous ne l'épouserez pas.

— Son père me l'a promise !

— Vous ne l'épouserez pas ! »

Le ton de mes paroles le radoucissait un peu ; mais bientôt il s'anime, et, jouant de ruse, il élève la voix pour appeler ses camarades. Alors, devant tout ce monde, je n'ai pas voulu faire une scène.

— Et tu ne lui as pas f... un atout sur la gueule ?

— Laisse-moi m'orienter. Qu'il gouverne droit, le chien, et de manière à ne pas faire d'embardees ; car s'il tombe sous mon écoute, tonnerre du diable !... Ne t'inquiète pas, va !

— Le brigand ! Et je ne lui pomoyrai pas la peau ! je ne le rencontrerai pas entre quatre z-yeux ! »

Vingt malédictions accompagnèrent ce débordement de menaces où le bon Gaud jetait sa colère.

Ils étaient arrivés sur le bord de la Seez, jolie rivière qui, après avoir baigné les pieds du tertre de gazon où jeune coquette assise aux champs, sourit la fraîche et semillante Avranches, vient porter à la mer ses eaux blanchies de limon et de tanguie.

La nuit était venue : il fallut se quitter. Gaud reprit la direction des Genêts, tandis qu'Olivier chemina vers le Mont-Saint-Michel.

(La suite à demain.

THÉÂTRE DES CÉLESTINS. — Mardi 4.

Le Fils du Diable.

Grande Fête de la Liberté.

pour conserver l'ordre, en leur montrant tous les citoyens réunis sous le drapeau de la garde nationale, dans une même pensée de protection et de sécurité pour tous.

Comptez sur moi comme je compte sur vous. Unissons franchement nos efforts. Que la France entière s'enorgueillisse devant le spectacle de la première ville industrielle, appelant la confiance et le travail par le calme et par l'ordre. Lyon, le 3 avril 1848.

Le général de brigade, commandant supérieur de la garde nationale, NEUMAYER.

— Les clubs ont protesté contre la nomination récente de M. le général Neumayer au commandement de la garde nationale de Lyon. Cette protestation ne vient pas d'un sentiment d'animosité ou de répulsion pour le général qui est aimé de la population lyonnaise, mais ils considèrent, disent-ils, ce commandement comme décerné d'une manière illégale et comme une violation du principe d'élection.

Nous disons, nous, que le général Neumayer a été très légalement nommé en vertu de l'art. 8 de l'arrêté ministériel du 26 mars dernier et de l'art. 64 de la loi du 22 mars 1831, qui n'est pas abrogé. Si donc il y a une protestation à faire, ce que nous n'admettons pas le moins du monde, c'est contre l'arrêté précité du ministre de l'intérieur, et non contre la nomination qui en a été la conséquence.

— Hier, les vieux soldats de l'ancienne armée, les restes de nos campagnes de l'Empire, se sont réunis aux tilleuls sur la place Bellecour pour aller tous ensemble faire acte d'adhésion au gouvernement provisoire, imitant en cela leurs frères d'armes du département de la Seine.

M. Em. Arago qui, pour cause de santé, n'a pu se porter au devant d'eux à l'extérieur, a reçu une députation d'une trentaine de ces vieux braves, et, dans une vive allocution, leur a exprimé l'extrême plaisir qu'il avait à les recevoir au nom du gouvernement provisoire. Il a émis l'espoir et la confiance que la jeune armée républicaine se montrerait, en toutes circonstances, digne de marcher sur les traces de ses aînés de l'empire.

— Dimanche dernier, on jouait au Grand-Théâtre la Mort de Kléber. Le 66^e régiment de ligne avait fourni pour cette représentation 120 hommes d'élite et sa musique. Au moment de recevoir la rémunération qui leur est allouée pour ce service extraordinaire, ces militaires, d'une voix unanime, ont fait l'abandon de leur gratification, qui s'élevait à plus de cent francs, au profit des pauvres artistes.

De pareils actes de générosité de la part de braves gens qui n'ont, pour vivre, que l'obole de la patrie, n'ont pas besoin d'éloges. Aussi, nous en abstentions-nous pour ne pas déflorer la spontanéité de l'élan de leur cœur.

— Les ouvriers employés aux ateliers nationaux exigent, nous assure-t-on, une augmentation de salaire de 25 c.

A ce compte, nous ne désespérons pas de les voir bientôt demander le double, à la seule condition de rester inoccupés. Dans ces circonstances, M. le Maire provisoire a réuni les principaux négociants de notre ville, et leur a exposé la gravité de la situation. Quelques fabricants se sont décidés à monter et à occuper immédiatement un assez grand nombre de métiers.

— Les maçons, qui sont en grève, se sont portés, lundi matin, dans la commune de Vaise, où quelques ouvriers de leur corporation n'avaient pas discontinué leurs travaux. Des injures, ils sont passés aux voies de fait, et ont tellement maltraité l'un de ces hommes qu'il est resté pour mort sur la place.

Indignés de ces brutalités, une partie des habitants de Vaise se sont rendus à la mairie, où ils ont adressé au conseil municipal provisoire, les plus vifs reproches sur son incurie et sur sa non-intervention dans cette dernière affaire.

Nous aimons à penser que ce blâme énergique aura produit un effet salutaire.

— Les inscriptions du piédestal de la statue de Louis XIV, place Bellecour ont été détruites. Sur l'un des pans on lit aujourd'hui : *Chef-d'œuvre du citoyen Lemot, statuaire lyonnais*, et sur le côté opposé, *Propriété nationale*.

— Un banquet a réuni, lundi à la manufacture des tabacs, les maîtres et les ouvriers. Une musique, composée de musiciens du régiment d'artillerie et de la garde nationale, a fait entendre des airs patriotiques. Les maîtres et les ouvriers, entre lesquels étaient survenus des discussions au sujet du nombre des heures de travail, ont fraternisé probablement, et étaient dans ce repas, le retour de l'entente cordiale.

— Quelques chefs de bataillon se proposent d'envoyer aux gardes nationaux qui passent tout ou partie de l'été à la campagne, leurs billets de garde, etc... afin de les mettre dans l'obligation de faire leur service.

Nous ne pouvons qu'approuver une semblable mesure. Il est juste que tous les citoyens concourent à assurer la tranquillité publique et se prêtent une mutuelle assistance.

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

Liberté. — Egalité. — Fraternité.

Vu la décision prise par le Comité Central ; Afin de régulariser la distribution des subsistances qui se feront à domicile,

Les citoyens qui sont dans les brigades et qui n'ont pas encore de travail, se présenteront au bureau des subsistances de leur circonscription, afin de se faire enregistrer.

1^{er} arrondissement. *Bremal*, rue d'Alger, (Perrache).

2^e arrondissement. *Lacombe*, quai de la Charité, 153.

3^e arrondissement. *Barqui*, rue de Pazzi, 9.

4^e arrondissement. *Rousset*, passage de l'Hôtel-Dieu.

5^e arrondissement. *Rey*, quai Villeroy, 8.

6^e arrondissement. *Papillon*, allée Tholozan, place du Plâtre.

7^e arrondissement. *Dupont*, place des Capucins, 4.

8^e arrondissement. *Chabaud*, rue Vieille-Monnaie, 55.

9^e arrondissement. *Pater*, aux Pierres-Plantées, 16.

10^e arrondissement. *Barre*, montée des Capucins, 16.

11^e arrondissement. *Godemard*, place St-Georges.

12^e arrondissement. *Trouillet*, huissier, place de la Balleine, 6.

12^e arrondissement. *Crolas*, pharmacien à St-Just.

Lyon, Hôtel-de-Ville, le 3 avril 1848.

Le Maire provisoire de la ville de Lyon.

LAFOREST.

Ephémérides de la Révolution Française.

4 avril 1799. — L'armée d'Helvétie, commandée par Masséna, pénètre dans les Grisons, s'empare de Luciensteig ; le général Auffenberg est fait prisonnier avec ses troupes. Le général Oudinot a contribué beaucoup à cette conquête.

— Quelques-uns de nos abonnés nous ont demandé ce que c'était que le *livre rouge* qui figure aux *Ephémérides de la Révolution*, sous la date du premier avril 1790. Nous allons satisfaire à leur intérêt : Voici ce qu'en rapporte un écrivain :

Le premier article est du 19 mai 1774 ; le dernier du 16 août 1789. Le dépeillement total des dépenses est de deux cent vingt millions, ce qui donne quinze millions deux cent mille francs par an.

Le comité des pensions, dans son rapport, déclare que le *livre rouge* n'est pas le seul registre qui contienne les preuves de l'avidité des gens en faveur, et il est certain que les *ordonnances du comptant*, imaginées pour voiler une infinité de dépenses qu'on aurait eu honte d'avouer, s'élèvent à de très fortes sommes. Ces ordonnances ont été en 1787, dans l'année la moins chargée, de quatre vingt deux millions ; et en 1783, l'année la moins chargée, de cent quarante cinq millions.

Le rapporteur du comité des pensions fait observer dans son rapport que « le roi a été souvent trompé par les prétextes » dont on couvrait des demandes indiscrètes. En lui présentant tant des occasions de bienfaisance particulière, on détournait « un moment ses yeux des besoins de son peuple ; jamais, lorsqu'il a été question de ses affaires ou de ses goûts personnels, » on n'a pu lui persuader de s'écarter d'une sévère économie. « Le comité fera remarquer les réponses du roi à des propositions qui le regardaient personnellement, elles portent : — Il n'y a rien de pressé. — Bon, à condition que cela n'occasionne pas de nouvelles dépenses. Le roi a senti la nécessité indispensable de réprimer à jamais ces sollicitations importunes qui dévoraient la subsistance de son peuple.... »

DÉPARTEMENTS.

On écrit d'Alger, le 25 mars :

Hier, à deux heures de l'après-midi, des condamnés militaires et des marins ont transporté sur la place ci-devant Royale des pièces de bois devant servir à l'enlèvement de la statue équestre du duc d'Orléans. Beaucoup de curieux assistaient à ces préparatifs, et peu à peu les esprits se sont échauffés à tel point, que l'on a pu craindre un instant de graves désordres.

La foule avait considérablement grossi et était devenue tumultueuse. Elle résolut d'envoyer une députation auprès du général de division Cavaignac, gouverneur général, pour lui faire connaître que le peuple verrait avec le plus grand déplaisir l'enlèvement de la statue du duc d'Orléans.

Le général crut devoir donner l'ordre de suspendre les préparatifs, en annonçant cependant qu'il allait demander des ordres au gouvernement de la métropole.

Cependant, des rixes eurent lieu ; un clerc d'avoué qui s'était permis d'exprimer une opinion en opposition avec celle

des émeutiers, appartenant pour la plupart aux classes les plus infimes, faillit devenir victime de la rage de ces forcenés.

Ce jeune homme n'eut que le temps de gagner le poste de la place.

Saint-Omer, le 1^{er} avril. — Des désordres assez graves ont éclaté dans notre ville. Depuis la révolution de février, la statue du duc d'Orléans qui avait été élevée au milieu de la place d'armes, avait été couverte d'une toile, et des échafaudages avaient été préparés pour la descendre de son piédestal et la transporter au musée. Hier au soir des rassemblements se formèrent composés de toutes les classes de la société et d'un très grand nombre d'ouvriers.

Des propos favorables à la mémoire du prince étaient proférés avec chaleur : puis éclatèrent des chansons dont le sens était : *Jamais sa mémoire ne périra*. Les cris de *Vive la République* ! et les chants de la *Marseillaise* éclataient également dans la foule, qui voulait par là écarter toute pensée d'opposition à la révolution. Cette multitude décida qu'elle ne laisserait pas enlever la statue, et immédiatement on mit le feu à l'échafaud. La garde nationale et les autorités intervinrent, mais elles ne purent calmer la multitude qu'en promettant que la statue resterait sur son piédestal.

Mais tout n'était pas fini : une partie du rassemblement fit entendre les cris *Allons chez Van-Troyen*. — *A bas Van-Troyen* ! M. Van-Troyen est adjoint au maire. Bientôt sa maison fut assiégée, et ce ne fut que grâce à l'intervention de la garde nationale que les perturbateurs durent renoncer à leurs projets sinistres.

La nuit s'est passée tranquillement. Mais la garde nationale est encore sous les armes.

L'un des rédacteurs, Directeur, CURNILLON.

SIROP ANTI-CATHARRAL.

De tous les médicaments composés, les plus précieux sont dirigés contre les Affections de Poitrine, si fréquentes, si variées et toujours graves, pour peu qu'elles se prolongent. Parmi eux, le *Sirop anti-Catarrhal*, préparé par M. MARCHET, pharmacien, Grande-Rue, 93, à la Guillotière, tient le premier rang, et joint à une saveur qui n'est pas désagréable la plus grande efficacité. Son succès est certain dans les différents cas de Rhumes, de Coqueluches, de Catarrhes, d'Enrouement, d'Extinction de voix, d'Irritation du larynx, avec complication de boutons et d'aphtes dans la bouche et l'arrière-gorge ; il calme la toux, dissipe les ardeurs de poitrine, ramène le sommeil et provoque la transpiration en détournant à la peau l'irritabilité morbide du poulmon. Il convient également dans le Crachement de sang, l'expectoration abondante avec tendance évidente à la Pulmonie, et que celle-ci est arrivée à sa dernière période, c'est encore un des meilleurs moyens à lui opposer. C'est ici le cas de dire que les trois quarts des Phthisies proviennent de rhumes négligés, et dans le principe le Sirop anti-Catarrhal suffit à la guérison.

Le SIROP anti-Catarrhal se vend par doubles fioles de 2 fr. 50 cent., à la Pharmacie de MARCHET, seul dépositaire.

A VENDRE OU A LOUER,

UNE MAISON BOURGEOISE

Parfaitement agencée, avec Jardin complanté d'arbres à fruits, située à la cité Napoléon, chemin Lafayette. S'adresser à M. ARDIN, rue de Sully, 3, aux Brotteaux.

PLUS DE DOULEURS.

Par le *Topique Bertrand*, pharmacien-chimiste, on guérit les rhumatismes, maux de tête, d'estomac, de poitrine, etc. — Pour les ventes en gros, à Lyon, Bellecour, 12 ; à Paris, rue des Lombards, 37. (Voir l'instruction.) — Prix, selon la grandeur, 25 cent. et au-dessus.

MM. MAYER frères, successeurs de Nathan MAYER leur père, préviennent les Pères de Famille qu'ils continuent, comme les années précédentes, à assurer contre les chances du tirage au sort, les Jeunes Gens faisant partie de la classe 1847.

S'adresser, pour prendre connaissance des conditions et pour traiter, à MM. MAYER frères, rue des Célestins, n° 8, à Lyon ; et à MM. CHAVERIAT, HENNEQUIN, DARMES et DÉPLACE, notaires à Lyon.

A VENDRE,

POUR CAUSE DE SANTÉ,

Dans un Chef-lieu de département,

UNE IMPRIMERIE

typographique, lithographique et de congrève,

RIEN ACHALANDÉE,

Possédant trois Presses typographiques, trois presses lithographiques, 8 à 10,000 kilogrammes de caractères, une centaine de cases et le matériel proportionnellement.

Faisant pour 25 à 30,000 f. d'affaires par année, livres en main, et possédant un matériel qui

permettrait de doubler ce chiffre. Ayant la propriété d'un JOURNAL et un magasin de librairie, de papeterie et d'articles de bureaux.

PRIX NET, 30,000 FR.

Le cédant, en très-bons rapports avec le gouvernement actuel, se fait fort de la transmission immédiate des trois brevets.

S'adresser franco pour traiter, ou plus amples renseignements :

A Paris, chez M. BLUTTE aîné, faubourg Poissonnière, 32.

Et dans le Nord, à Lille, chez M. Beauclair, place du Concert, 15.

AVIS

aux Marchands de Cristaux :

M. Joseph TATU, chargé de faire la liquidation

de la cristallerie de MM. Dalmazzi, Tissot et C, a l'honneur de prévenir les personnes qui voudraient acheter, en gros ou en détail, des cristaux de toute nature, fabriqués ou en voie de fabrication, ou des matières premières servant à la fabrication des cristaux, qu'elles peuvent s'adresser à lui tous les jours, entre dix heures du matin et deux heures du soir, dans les ateliers de ladite fabrique, sis à la Guillotière, quai Combalot, n. 2.

SIROP PHLENTÉRIQUE

CONTRE

LES IRRITATIONS ET LES PHLEGMASIES DES VOIES DIGESTIVES,

conseillé et préparé par BOUCHU, Maître en Pharmacie et docteur-médecin, rue St-Jean, 48.

Ce sirop, d'un usage simple et facile, guérit les gastrites chroniques, les spasmes, les maux d'estomac, la toux sèche, les fausses pleurésies, les vomissements, les coliques, les diarrhées, les dérangements chez les femmes, les fatigues et les lassitudes des membres inférieurs ; il réveille l'appétit, relève les forces et donne en peu de temps une santé parfaite. Chaque flacon, accompagné du mode de s'en servir se vend 3 fr. Les six flacons 15 fr.

Affranchi.

La Guillotière, imprim. de BAJAT.